

## République Française

Département des Hautes-Pyrénées - Arrondissement : BAGNÈRES-DE-BIGORRE

### COMMUNE DE TILHOUSE

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 01 août 2023

---

Date de la convocation : 26/07/2023

**Membres en exercice** : 11

*L'an deux mille vingt-trois et le premier août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joëlle ABADIE,*

**Présents** : 10

**Présents** : Joëlle ABADIE, Jean-Michel VIAU, Coralie SORDO, Juan NARANJO, Alain FORTRIE, Séverine LALA, Denise LECLERC, Sébastien OZON, Jérémy SERRES, Sylvie TOUJAS

**Votants** : 10

**Secrétaire de séance** :  
Coralie SORDO

**Représentés** :

**Excusés** : Priscilla MARECHAL

**Absents** :

---

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du PV 2023-05 (9 juin 2023)
  2. Point sur les travaux de l'entrée du village quartier Pradiole
  3. SDE Eclairage public " Pradiole "
  4. Réparation volets Marotte
  5. Point sur les travaux d'enfouissement de la ligne HTA 20000 Volt de Monloo
  6. Candidature à l'Appel à Projets WWF Nature Impact
  7. Journées du Patrimoine 2023
  8. Fête locale
  9. Visite de la Sous-Préfète
  10. Divers
  11. CCPL
- . Centre aquatique
  - . SMECTOM : Projet de déchèterie-recyclerie et mise en place de la collecte des biodéchets
  - . Acquisition de défibrillateurs
  - . Divers

## **RÉSUMÉ DES DÉBATS :**

*Début de séance : 20 h 00*

### **1/ Approbation du PV 2023-05 (9 juin 2023)**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Point sur les travaux de l'entrée du village quartier Pradiole**

Les travaux ont bien avancé, restent à réaliser les zones en résine de couleur jaune au niveau du carrefour et la peinture en blanc des bordures. Une erreur a été constatée au niveau des panneaux fléchés, elle sera corrigée rapidement. L'entreprise Remy viendra faire les plantations des massifs.

A demander à l'entreprise Dastugue lors de son prochain passage :

- . prévoir signalisation au sol plus large que prévue avec si possible une bande large en partie centrale
- . combler le fossé curé devant chez Dasque pour éviter eau stagnante
- . pousser le restant de terre dans le ravin du bas

### **3/ SDE Eclairage public « Pradiole »**

Quatre candélabres vont être déposés, cinq nouveaux à éclairage LED vont être posés ainsi qu'un photovoltaïque avec interrupteur à clef au terrain de pétanque.

### **4/ Réparation volets Marotte**

Pour éviter de réparer régulièrement les moteurs de volets coulissants très onéreux, nous décidons de demander des devis pour poser des volets roulants au niveau des fenêtres du rez-de-chaussée tout en conservant les volets bois existants pour conserver l'esthétique de la façade.

### **5/ Point sur les travaux d'enfouissement de la ligne HTA 20000 Volt de Monloo**

Les travaux d'enfouissement sont terminés, l'évacuation hélicoptérée des pylônes et de leurs bases est en cours.

### **6/ Candidature à l'Appel à Projets WWF Nature Impact**

La visite de Luce-Eline Darteyron (WWF) le 20 juin en présence de Sophie Maillé (NEO), Ludovic Chabaud (ONF) et David Soulé (CEN) ainsi que l'inventaire précis de la parcelle 14 réalisé par l'ONF ont permis d'affiner notre candidature. Le PSE (Paiement pour Services Environnementaux) prévu au budget est de 420 131 €, il permettra de compenser les manques à gagner pour le classement de parcelles en ILS (Ilots de Sénescence) et la préservation de 8 arbres « bios » par hectare au lieu de 2 actuellement et de financer les surcoûts inhérents à l'exploitation des parcelles à peuplements de feuillus en « futaie irrégulière à couvert continu proche de la nature » au lieu de la « futaie régulière » actuellement en vigueur. Cette candidature a été remise le 13 juillet, la décision sera prise en fin d'année.

### **7/ Journées du Patrimoine 2023**

Le 16 septembre 2023 dans le cadre des Journées du Patrimoine des visites guidées sur le thème des événements du 29 juin 1944 seront proposées par Mme Montariol (autrice du livre Les larmes d'Hélène) et des visites forestières d'éducation la nature seront proposées par Mme Maillé (NEO).

### **8/ Fête locale**

Les chemins du haut du village seront fauchés par Jean et Jean-Michel en vue de la promenade prévue samedi 5 août.

Le terrain de pétanque de l'église a été rénové par l'entreprise Dastugue

### **9/ Visite de la Sous-Préfète**

Bénédicte Martineau, Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre est venue le 26 juillet.

Les projets en cours et les bâtiments communaux ont été présentés à Mme la Sous-Préfète.

Mme la Sous-Préfète nous demande de remettre le Plan de Sauvegarde à la sous-préfecture au plus vite.

### **10/ Divers**

. L'entreprise Securis qui réalise la maintenance des extincteurs a chiffré la mise en place de signalétique d'évacuation obligatoire dans les établissements communaux. Le devis d'un montant de 460,80 €HT est accepté.

. Une nouvelle journée de nettoyage des sentiers aura lieu le 2 septembre prochain

### **6/ CCPL**

#### **. Centre aquatique :**

L'appel d'offres concernant la construction du centre aquatique est publié.

#### **. SMECTOM :**

L'appel d'offres est terminé, l'analyse des offres est terminée, on entre dans la phase de négociation.

#### **. Acquisition de défibrillateurs :**

La commande des deux défibrillateurs est passée pour un montant de 3952,10 €TTC

#### **. Divers :**

Entretien des espaces verts, veiller au passage régulier des équipes de la CCPL

Le prochain conseil municipal aura lieu 12 septembre 2023 à 20h30

*Fin de séance : 23 h 30*

**Coralie SORDO**  
**Secrétaire de Séance**

**Joëlle ABADIE**  
**Président de séance**



## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

### **DE 015 2023 - ECLAIRAGE PUBLIC SDE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2023 sur le programme " ECLAIRAGE PUBLIC " arrêté par le SDE des Hautes-Pyrénées.

#### **Travaux prévus :**

- Dépose de 4 candélabres existants,
- Mise en place de 5 candélabres Cylindroconiques de hauteur 6 m avec lanterne LED en top prise ZAGAH down et module de régulation
- Pose d'un candélabre solaire au terrain de pétanque avec interrupteur à clef.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 25 000 €

◆ FONDS LIBRES	12 500.00 €
◆ PARTICIPATION	12 500.00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

**12. APPROUVE** le projet qui lui a été soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées,

**13. S'ENGAGE** à garantir la somme de 12 500.00 € au SDE des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,

**14. PRECISE** que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.